

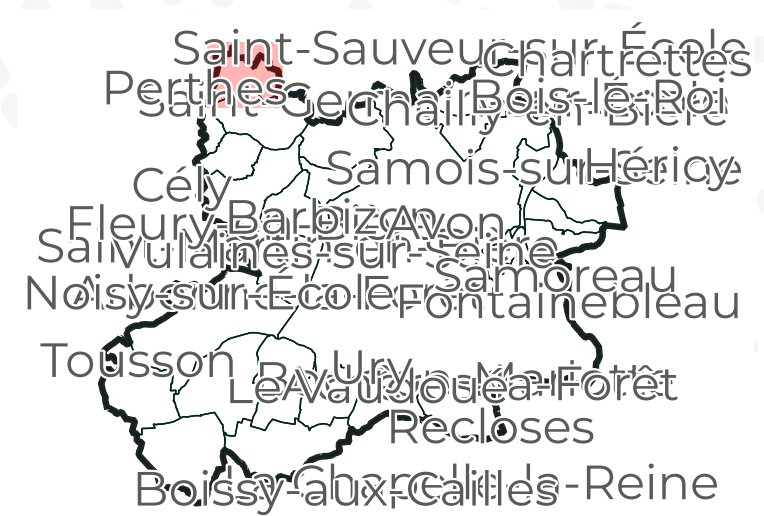
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

**Saint-Sauveur-sur-École**

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4286

Version du 05-06-2024



## Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

## Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





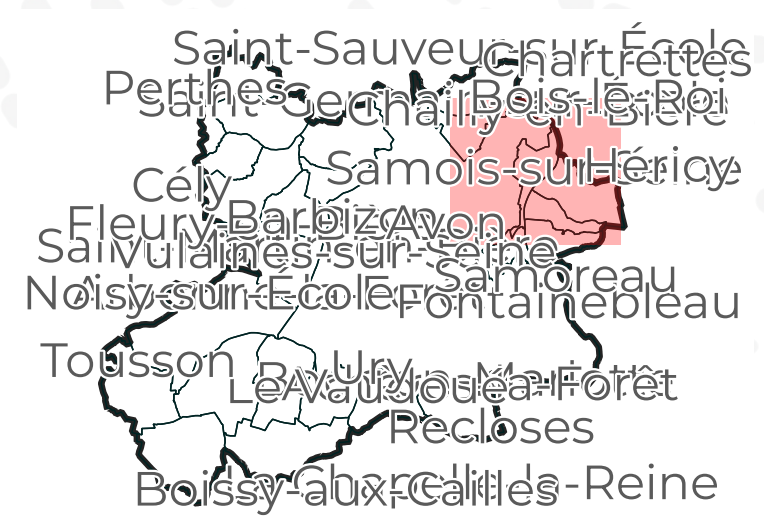
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

**Samois-sur-Seine**

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:9 656

Version du 05-06-2024



## Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

## Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



0 100 200 m





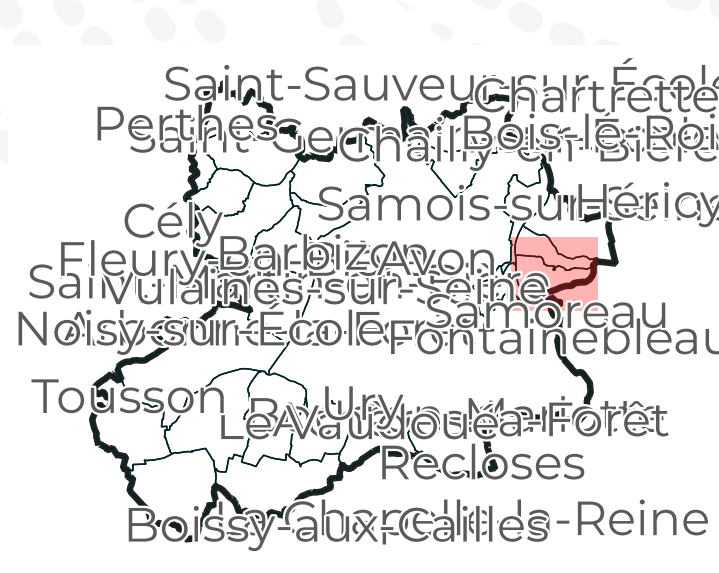
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

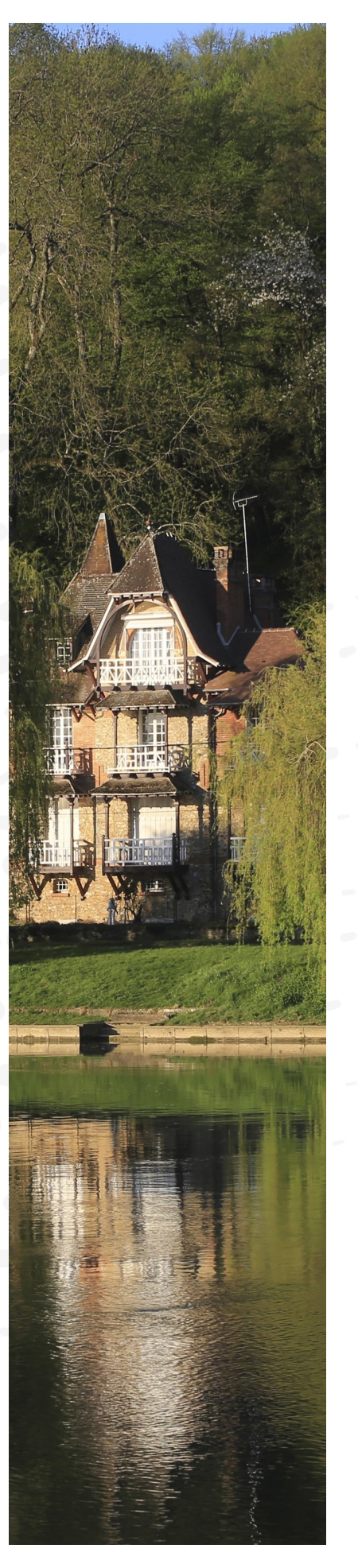
## Samoreau

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 860  
Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





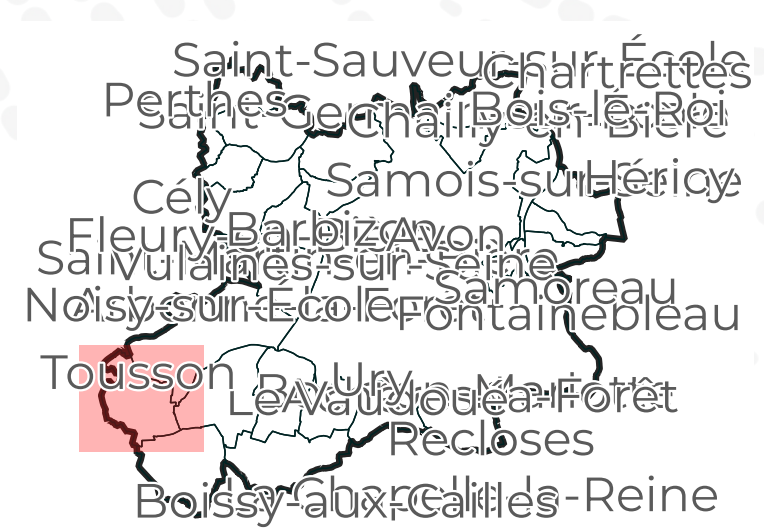
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Tousson

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:7 021

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Ury

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4977

Version du 05-06-2024



CITADIA

## Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

## Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

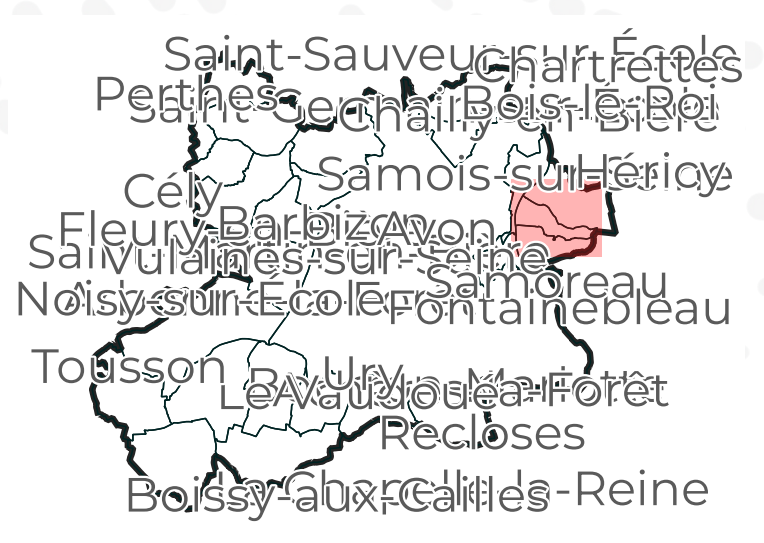
**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**



## Vulaines-sur-Seine

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5114

Version du 05-06-2024

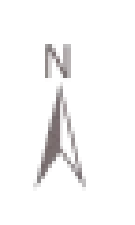



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





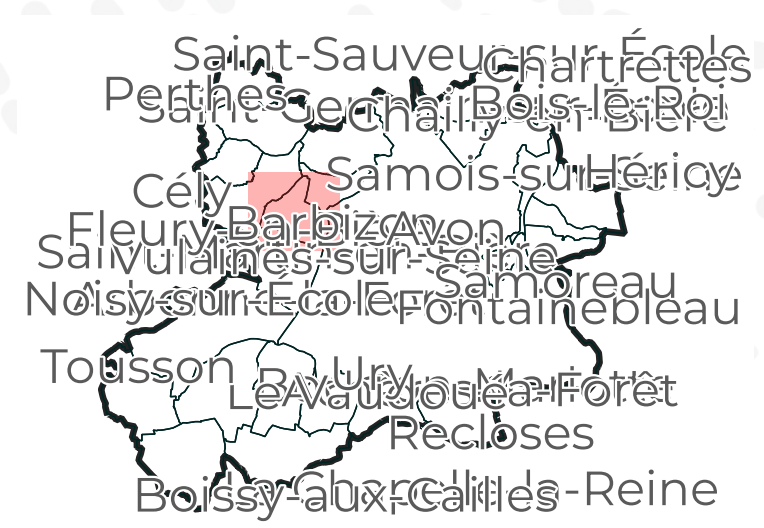
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Saint-Martin-en-Bière

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5153

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

